

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
28/01/2021

Dossier complet le :
10/03/2021

N° d'enregistrement :
DR1EE - UDJ1 - 006 - 2021

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un dépôt de bus à Bondoufle (91)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Île-de-France Mobilités

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Arnaud CROLAIS

RCS / SIRET

2 8 7 5 0 0 0 7 8 0 0 0 2 0

Forme juridique

Etablissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. a)	Le projet sera soumis à autorisation ICPE (rubrique 1413, utilisation de biogaz). L'étude à venir sur la géothermie définira les seuils potentiellement dépassés au titre de rubrique 17. a). Par ailleurs, le projet envisage le développement de panneaux solaires pour une puissance de 880kWc au stade des études APS. Ensuite, le projet prend place sur une parcelle à usage agricole d'environ 10ha et prévoit une surface de plancher de 8000m ² . Enfin, le projet prévoit la création des stationnements bus pour une capacité de 200 bus. 5 rubriques de "cas par cas" sont donc visées.
17. a)	
30.	
39. a) et b)	
41. b)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur le territoire de l'opération, la TICE (Transports Intercommunaux Centre Essonne) exploite aujourd'hui un réseau de 18 lignes de bus, avec une flotte de 136 bus. L'atelier de maintenance situé sur le dépôt actuel à Bondoufle est sous-dimensionné et totalement inadapté à la transition écologique (passage au GNV d'une partie de la flotte notamment).

Compte tenu de ces éléments, Île de France Mobilités souhaite construire un nouveau dépôt sur une parcelle proche du dépôt actuel.

Le projet consiste donc en la création d'un Centre de maintenance et de remisage de bus articulés et standards sur la commune de Bondoufle. Ce nouveau dépôt accueillera aussi le local de régulation et sécurité du réseau actuellement exploité par la TICE, local qui se situe aujourd'hui sur le site d'Evry.

Ce site aura une capacité de remisage de 200 bus (120 articulés et 80 standards) roulant au diesel et au GNV (50/50 à la mise en service). Sa mise en service est prévue à l'horizon 2025.

L'atelier de réparation et d'entretien des bus permettra leur maintenance, leur nettoyage et le remplissage de leurs réservoirs.

Le Maître d'Ouvrage souhaite que ce projet soit certifié HQE Infrastructures

4.2 Objectifs du projet

Autorité organisatrice des transports en Île-de-France, Ile de France Mobilités (IDFM) a pour mission de financer les transports en communs en Ile-de-France, de fixer les trajets à desservir, de désigner les exploitants, de définir les modalités techniques d'exécution, ainsi que les conditions générales d'exploitation, d'anticiper les évolutions des besoins de déplacements et d'améliorer le système de transport public francilien.

IDFM identifie les besoins et les opportunités pour la construction de nouveaux dépôts et en assure le financement et la maîtrise d'ouvrage. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'opération de réalisation d'un nouveau dépôt bus à Bondoufle.

Ce dépôt doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Répondre aux enjeux de développement du réseau de bus local ;
- Améliorer les conditions d'exploitation du réseau de bus local, qui dispose actuellement d'un dépôt dans un état de vétusté avancé et sous-dimensionné ;
- Pour IDFM, être propriétaire du dépôt en vue d'une mise en concurrence du réseau en 2021 ;
- Permettre la transition énergétique du matériel roulant puisqu'il est prévu, à termes, un dépôt 100% GNV, dans le cadre de l'application du décret n° 2017-23 du 11 janvier 2017 pris pour l'application de l'article L. 224-8 du code de l'environnement définissant les critères caractérisant les autobus et autocars à faibles émissions ;
- Diversifier le gabarit du matériel roulant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prend place sur une parcelle classée en zone 1AU_i du PU de Bondoufle, dont la vocation est d'accueillir des activités économiques dans le cadre du projet d'aménagement du secteur Bois Bailleul (OAP au PLU). Le projet prend place sur une parcelle agricole, vierge de toute construction. Il prévoit la création des constructions et aménagements suivants :

- Des locaux administratifs et d'exploitation, y compris un local régulation et sécurité ;
- Un atelier de maintenance ;
- Un parking de stationnement des bus (200 bus) ;
- Un parking de stationnement des véhicules légers ;
- Des aires de lavage et stations-services ;
- Des aménagements extérieurs paysagers, y compris des bassins de rétention pour la gestion des eaux pluviales du site.

Des mesures conservatoires nécessaires pour garantir la compatibilité du dépôt avec une flotte de véhicules électriques seront aussi prises (surface d'implantation des bornes de recharge, prescription de l'arrêté du 3 août 2018, possibilité d'aménager un local de stockage des batteries, ...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A sa mise en service, le dépôt est conçu pour accueillir une flotte de 120 bus articulés et 80 standards roulant à 50% au GNV (Gaz Naturel Véhicules) et à 50% au diesel.

Les activités relatives à la régulation et à la sécurité du réseau y seront exercées : Poste de Commandement Centralisé (PCC) et local du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV).

La configuration à terme du dépôt envisagée est une flotte roulant à 100% au GNV. Dans ce cadre, de nouvelles procédures administratives seraient à mener, notamment au titre des installations classées pour la protection de l'environnement étant donné le volume de gaz qui serait alors stocké et manipulé sur le site : le dépôt serait alors vraisemblablement soumis à autorisation environnementale au titre de la Rubrique 1413.

Dans ce cadre, la conception du dépôt intègre, dès le départ, l'ensemble des contraintes s'imposant au classement en autorisation pour cette rubrique afin d'anticiper le changement de régime à venir.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En l'état actuel de définition du projet (Esquisse), il est prévu que le projet fasse l'objet :

- D'un diagnostic archéologique par l'INRAP, en cours début 2021 (arrêté de prescription du 22 janvier 2019)
- D'un dossier au titre de la Loi sur l'eau : il sera déterminé ultérieurement s'il s'agit d'une autorisation ou d'une déclaration, dans le cadre de l'établissement d'un diagnostic spécifique (épuisement de fonds de fouilles, assainissement à la parcelle)
- D'un dossier au titre des installations classées pour la protection de l'environnement dont la nature reste à déterminer : à sa mise en service, le projet sera soumis à déclaration ou à enregistrement ICPE. Il est probable qu'il soit soumis à autorisation environnementale au titre de la Rubrique 1413 à sa mise en configuration définitive (flotte 100% GNV)
- D'un permis de construire

L'étude écologique réalisée conclut à l'absence d'impacts significatif sur les espèces protégées (pas de dossier CNPN, à confirmer)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Flotte bus :	200 bus : 120 articulés + 80 standards
- Surface dédiée à l'activité "maintenance" (stade Esquisse) :	4 261,1 m ²
- Surface utile du dépôt (stade Esquisse) :	6 512,8 m ²
- Surface de plancher du dépôt (stade Esquisse) :	7 917 m ²
- Surface de pleine terre (stade Esquisse) :	41 312 m ² (41% de la parcelle)
- Volume estimé de la cuve diesel de la station-service (stade Esquisse) :	60 m ³
- Estimation du débit de sortie du système de compression pour le GNV :	Inférieure à 2 000m ³ /h à la mise en service

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Bondoufle dans l'Essonne (91).
Parcelle délimitée par la RD31, la rue Noël Marteau et la rue Désir Prévost

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 3 6 ' 4 6 " 85 Lat. 0 2 ° 2 3 ' 3 8 " 75

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site du dépôt de bus de Bondoufle est localisée à 1,4 km au nord-ouest, Il s'agit de la ZNIEFF de type I "Bois de Saint-Europe" (FR110001643)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APPB le plus proche du site du dépôt de bus de Bondoufle est localisé à 5,3 km au sud, il s'agit de l'APPB "Marais de Fontenay-Le-Vicomte" (FR3800417)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Parcs Naturels Régionaux les plus proches du du site du dépôt de bus de Bondoufle sont ceux du Gâtinais français (FR8000038) et de la Haute-Vallée de Chevreuse (FR8000017) situés respectivement à 8km au sud et à 14km à l'ouest. La Réserve Naturelle Régionale la plus proche est située à 15 km au sud-est du site, il s'agit de la RNR de Bruyères de Sainte-Assise (FR9300030)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le CD de l'Essonne a établi un PPBE validé le 3 février 2020. Les cartes stratégiques de bruit des infrastructures routières 3ème échéance ont été approuvées par l'arrêté préfectoral n°2018-DDT-SE-n°489 du 20/12/2018 pour le réseau national et le réseau départemental et par l'arrêté préfectoral n°2019-DDT-SE-n°114 du 26 /02/2019 pour le réseau communal: le site du dépôt y est identifié comme zone exposée via la RD31 et la rue Noël Marteau. Cela est confirmé par le diagnostic acoustique réalisé en 2018.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les abords de monuments historiques les plus proches sont situés à 400m à l'est du site du dépôt de bus de Bondoufle et correspondent aux "Bornes à fleur de lys n° 19 et 20" situées à Courcouronnes, monument inscrit. Le site se situe hors des abords. A noter que la parcelle s'insère à proximité de sites archéologiques. Après saisine de la DRAC, IDFM a reçu un arrêté de prescription de réalisation d'un diagnostic archéologique. L'INRAP doit le réaliser début 2021.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La limite ouest du site est incluse dans une enveloppe d'alerte de classe 3 définie par la DRIEE (forte probabilité de présence d'une zone humide restant à vérifier). Les reconnaissances écologiques menées en 2018 ont compris une étude de délimitation des zones humides, complétée d'une étude pédologique en janvier 2019. Ces études ont démontré que la zone étudiée ne présente pas de caractères humides conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ces études sont annexées au présent formulaire

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques naturels ou technologiques, prescrit ou approuvé. A noter que la parcelle est traversée du sud-ouest au nord-est par une canalisation de gaz et une canalisation de fioul (parallèles) possédant des servitudes non aedificandi respectives de 5m et de 2x10m. Le site du dépôt s'implante au nord de ces servitudes et les respecte.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dénombre 47 sites BASIAS et 1 site BASOL, aucun n'est situé sur le site du dépôt. Des analyses de sols ont été réalisées en 2019 sur le site, elles ont montré : des teneurs en métaux lourds, HAP, PCB et BTEX non significatives hormis une anomalie localisée en HCT. Les déblais au droit de cette anomalie devront être envoyés vers une filière adaptée, les autres matériaux pourront rester en place. Pour les eaux souterraines, un léger dépassement pour le Nickel est seulement détecté (sous seuil OMS). Le diagnostic de sol est annexé au présent formulaire
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du dépôt bus s'inscrit dans la ZRE de la nappe de l'Albien et dans celle de la nappe de Beauce.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne comporte aucun captage d'alimentation en eau potable et le site du dépôt n'intercepte pas de périmètres de protection de captages situés sur des communes limitrophes. A noter que la parcelle est traversée du nord-ouest au sud-est par une canalisation d'eau potable (DN 1000 mm alimentant 1 million de personnes) possédant une servitude non aedificandi de 10m. Le dépôt s'organise de part et d'autre de cette servitude et la respecte
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à 3km au nord-ouest du site du dépôt, il s'agit du site "Cimetière russe" sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois et de Fleury-Mérogis
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont les sites "Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne" (FR1100805) et "Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte" (FR1110102) situés à 5,2km au sud du site du dépôt bus
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à 4,5km au sud du site du dépôt, il s'agit du site "Parc du château" sur la commune d'Echarcon

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des prélèvements d'eau souterraine pourraient être nécessaires pendant la phase travaux si des épuisements de fonds fouille sont requis. Le premier aquifère qui pourrait être concerné serait la nappe contenue dans les Sables de Fontainebleau (environ 3 à 4 mètres de profondeur). En phase exploitation, de l'eau sera utilisée dans les locaux sanitaires du dépôt ainsi que dans l'atelier. Une aire de lavage des bus sera aussi présente sur le site. L'eau utilisée proviendra du réseau d'eau potable. Le dépôt sera conçu avec des dispositifs hydro-économiques et des solutions de réutilisation des eaux pluviales seront étudiées
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis les éventuels prélèvements d'eau ponctuels en phase travaux, le projet n'aura pas d'incidences significatives sur les masses d'eau souterraines. Aucune construction ou installations ne sont envisagées en interface avec les masses d'eau souterraines en présence. Le dépôt sera conçu de manière à éviter les pollutions accidentelles et chroniques des masses d'eaux souterraines liées à son exploitation (matériaux, gestion des eaux pluviales et usées, procédures spécifiques, ...).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du dépôt s'accompagnera de terrassements afin d'obtenir une topographie compatible avec les activités de remisage et d'atelier. Par ailleurs, la réalisation des fondations des divers bâtiments s'accompagnera de d'une extraction de matériaux. Ainsi la réalisation du site s'accompagnera de l'extraction de déblais pouvant nécessiter une prise en charge particulière liée à leur pollution éventuelle. Leur gestion sera différenciée et les déblais envoyés vers des filières adaptées en fonction de leur qualité.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réemploi sur place des terres lors du terrassement en phase travaux sera privilégié. Des apports ponctuels de sols de bonne qualité, voir de terre végétale, seront possibles. Le projet en tant que tel n'a pas pour objet d'utiliser les ressources naturelles du sol et du sous-sol lors de son exploitation.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le diagnostic écologique a montré que ce sont les lisières du site qui concentrent les milieux semi-naturels et les espèces d'intérêt : présence avérée d'espèces protégées de reptiles, amphibiens, insectes, oiseaux et chiroptères. Des espèces à enjeu patrimonial sont également recensées. Cet enjeu est pris en compte dans la conception du dépôt qui évite les limites de parcelle et s'implante en son centre, en milieu agricole de grande culture. Un panel de mesure de réduction sera mis en place en phase travaux. Le diagnostic et les mesures seront présentés à la DRIEE afin de statuer sur le besoin de réaliser un dossier de dérogation espèces protégées
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vu l'éloignement de la parcelle agricole avec les sites recensés et au regard des travaux envisagés pour le projet de dépôt, aucun impact direct ou indirect sur des espèces cibles et habitats Natura 2000 n'est envisagé. Par ailleurs, aucun lien fonctionnel n'est établi entre les sites Natura 2000 identifiés et le site du dépôt

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vu l'éloignement de la parcelle agricole avec les sites recensés et au regard des travaux envisagés pour le projet de dépôt, aucun impact direct ou indirects sur les autres espaces protégés recensés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le dépôt prend place sur une parcelle agricole de 10ha exploitée jusqu'alors. Elle est cependant située en Zone à urbanisée notée 1AUi sur le PLU de Bondoufle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est soumis à aucun risque technologique extérieur et respecte les servitudes associées aux canalisations de gaz et de fioul. Le dépôt sera soumis à la réglementation ICPE. Une fois le seuil déterminé, le dossier nécessaire sera réalisé et instruit. L'exploitant du dépôt mettra en œuvre les mesures issues de l'arrêté obtenu. Les sources principales de risques sont associées à l'activité de maintenance des bus dans l'atelier (et stockage de matériaux/produits associés), au stockage / distribution de diesel et au stockage / distribution de GNV.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante en dehors de tout zonage de plan de prévention des risques naturels. Le dépôt s'insère dans une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe et est concerné par un aléa moyen d'exposition au retrait gonflement des argiles. Ces risques seront pris en compte dans les dispositions constructives du dépôt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du dépôt bus n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires pour les employés (toutes les normes seront respectées). Il en est de même pour les riverains, ce dépôt s'insérant, d'une part, en zone périurbaine et, d'autre part, le dépôt s'inscrivant dans la politique de transition énergétique du matériel roulant vers une flotte 100% GNV (plus silencieuse et moins émissive en polluants).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accès au dépôt est prévu rue Désir Prévoist, une augmentation locale des circulations est donc à prévoir du fait de l'activité même du site : les entrées/sorties des bus auxquelles s'ajoutent celles des employés du dépôt. Cette augmentation de trafic n'est pas envisagée comme étant de nature à être significative.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase travaux sera source de nuisances sonores. En exploitation, le site respectera la réglementation de lutte contre les bruits de voisinage et celle liée au bruit émis par les ICPE. Une modélisation acoustique des équipements techniques sera réalisée pour évaluer leurs impacts sur le voisinage. Les ateliers de maintenance, les bureaux et les locaux annexes bénéficieront d'une ambiance acoustique adaptée et conforme à la réglementation ainsi qu'aux normes HQE visées dans le programme environnemental du dépôt

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, l'emploi de certains produits peut être à l'origine d'émanations odorantes désagréables. Ces émanations seront ponctuelles et très localisées au droit des travaux pendant l'utilisation des produits.</p> <p>En phase exploitation, le dépôt ne sera source de nuisances olfactives.</p> <p>Le dépôt n'est pas soumis à des sources de nuisances olfactives identifiées.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, certaines opérations (notamment les terrassements) peuvent engendrer ponctuellement des vibrations. Celles-ci seront toutefois limitées dans le temps.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations.</p> <p>Le dépôt n'est pas soumis à des sources de nuisances vibratoires identifiées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le dépôt s'insère en zone péri-urbaine, à proximité d'infrastructures de transports, d'habitats pavillonnaires à l'ouest et d'une zone industrielle et commerciale au nord.</p> <p>En phase exploitation, pour des raisons de sécurité, d'accidentologie et de confort, un éclairage extérieur est prévu (remisages, station-service, zone de lavage, stationnements et circulations véhicules et piétons). Il sera limité au strict nécessaire et sera conçu de manière à en limiter les incidences sur les riverains et la faune</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités prenant place sur le site ne sont pas de nature à engendrer des rejets atmosphériques significatifs.</p> <p>La flotte bus, composée de véhicules aux normes en vigueur, qui y sera rattachée fonctionnera à 50% au diesel et 50% GNV puis, à terme, à 100% GNV. Le parc du matériel roulant s'orientera donc vers une baisse des émissions polluantes</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les eaux usées (process et sanitaires) et pluviales du chantier seront collectées et traitées par un système d'assainissement propre au chantier puis rejetées dans le réseau urbain (après accord du gestionnaire).</p> <p>En phase exploitation, la gestion des eaux pluviales à la parcelle sera privilégiée, avec un prétraitement si besoin en fonction des surfaces de ruissellement. Le dépôt émettra aussi des eaux usées domestiques et industrielles. Ces eaux seront rejetées au réseau d'assainissement (avec accord) après prétraitement. (sujets approfondis dans le dossier loi sur l'eau).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux comme exploitation, les principaux types d'effluents susceptibles d'être émis et les mesures associées sont abordés dans cette présente partie du formulaire : relatifs à l'air, l'eau et aux déchets.</p> <p>Le dépôt respectera les dispositions, normes et prescriptions réglementant les émissions d'effluents dans l'environnement issues de son arrêté ICPE</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux engendrera la production de déchets de chantier. Ils seront triés et envoyés vers les filières adaptées.</p> <p>En exploitation, divers déchets d'activités seront produits (partie tertiaire et maintenance) dont certains seront dangereux et source de pollution. Les locaux de gestion et de tri seront correctement dimensionnés et conçus pour faciliter collecte et maniabilité et éviter toute fuite de polluant. Une étude sera menée pour identifier les types et la quantité des déchets afin de prévoir les surfaces suffisantes avant leur enlèvement vers les filières adaptées</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le dépôt se trouve en dehors de tout périmètre de protection patrimoniale culturelle. Il bénéficiera d'une insertion urbaine et paysagère de qualité afin de s'intégrer pleinement dans son milieu, en conformité avec les dispositions du PLU. Le parti architectural sera aussi dicté par les enjeux de préservation de la biodiversité et le respect des servitudes associées aux canalisations présentes. La démarche d'archéologie préventive en cours permettra de répondre pleinement aux enjeux de préservation de ce patrimoine lors de la réalisation du projet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est compatible avec le PLU de Bondoufle et respecte les règles du règlement de la zone 1AUi (à urbaniser réservée aux activités économiques et à l'accueil d'équipements publics). La parcelle du dépôt est actuellement cultivée. La réalisation du projet entraînera une perte d'au maximum 10ha de grande culture ce qui n'est pas de nature à engendrer des incidences notables sur la filière à l'échelle départementale

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets existants ou approuvés sont recensés sur un territoire géographique étendu autour du site du dépôt :

- ZAC des Portes de Bondoufle (située à l'ouest du territoire communal)
- de nombreuses créations d'ICPE Autorisation : PRECISIUM GROUPE à Saint-Geneviève-des-Bois, GEODIS à Lisses, SCI LPFE Bondoufle à Bondoufle, COCA-COLA ENTREPRISE à Fleury-Mérogis et Grigny, SEMAVAL à Echarcon, AMAZON FRANCE TRANSPORT à Brétigny-sur-Orge, PROLOGIS FRANCE XLVII EURL à Lisses, ARGAN à Fleury-Mérogis, SR IMMOBILIER à Bondoufle, SOIRS DE FÊTES à Bondoufle
- ZAC Canal Europe à Courcouronnes et Evry
- Création de la voie Sud Francilienne et d'une voie spéciale pour les transports en communs le long de la RD177 sur les communes de St-Michel-sur-Orge, Ste-Geneviève-des-Bois, Brétigny-sur-Orge et Fleury-Mérogis
- Projet de démantèlement de trois ouvrages et de valorisation écologique d'une zone humide sur le site du Breuil à Epinay-sur-Orge et Ste-Geneviève-des-Bois
- ZAC Clause-Bois Badeau à Brétigny-sur-Orge
- Projet d'aménagement « Base 217 » à Brétigny-sur-Orge, Leudeville, Le Plessis-Pâté et Vert-le-Grand
- Projet d'aménagement du secteur de la ferme d'Orangis à Ris-Orangis
- Projet de modification du site SAFRAN Aircraft Engines situé à Évry-Courcouronnes et Corbeil-Essonnes

Ces projets sont pour la plupart déjà réalisés et/ou ont des incidences en grande partie limitées géographiquement. Les effets cumulés de ces projets avec celui du dépôt bus ne sont pas de nature à être significatifs.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Area reserved for describing transboundary effects, currently blank.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement :

Les enjeux écologiques de la parcelle sont concentrés sur ses franges. Cela est pris en compte dans la conception du site qui s'inscrit au centre nord de la parcelle.

En outre, cette localisation permet de respecter la servitude associée aux canalisations de gaz et de fioul traversant la partie sud de la parcelle. Par ailleurs, le dépôt s'organise de part et d'autre de la zone non aeficandi associée à la canalisation d'eau potable.

Mesures de réduction :

La phase travaux sera conduite de manière à respecter la cible HQE Chantier à faibles nuisances à un niveau très performant.

Un panel de mesure de réduction seront mises en œuvre en phase travaux comme en exploitation afin de préserver les enjeux écologiques présents. Ces mesures sont décrites dans le diagnostic en annexe de ce formulaire.

La conception proposée sera conforme aux réglementations relatives aux nuisances acoustiques (travailleurs et riverains), à la pollution lumineuse, à la gestion des déchets, à la gestion des eaux (pluviales, usées domestiques et usées industrielles) et aux arrêtés de prescriptions généraux des rubriques ICPE visées.

Le programme environnemental du site, structuré au travers la certification HQE Infrastructures garantit une conception ambitieuse du dépôt ainsi que sa qualité environnementale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

IDFM a réalisé plusieurs investigations de terrain sur la parcelle retenue (écologique, pollution de sol, géotechnique et acoustique) fournissant autant de données d'entrée permettant de caractériser le milieu et d'adapter la conception du dépôt dès le début des études. L'évitement des enjeux majeurs s'inscrit au cœur de son programme de conception. Associé aux mesures de réduction et à une conception respectueuse des ressources et limitant les nuisances, le dépôt ne sera pas de nature à engendrer des incidences négatives significatives sur l'environnement, bien qu'il prenne place en zone péri-urbaine sur une emprise agricole. Ces éléments seront présentés dans les procédures administratives à mener au titre de la Loi sur l'eau et des installations classées.

Ainsi, nous ne considérons pas que ce projet de dépôt bus nécessite la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : Rapport d'étude géotechnique de conception Phase Avant-Projet - G2 AVP du 12/03/2020 réalisé par ERG GÉOTECHNIQUE
Annexe n°8 : Diagnostic initial de pollution de sol 13/02/2020 réalisé par ERG Environnement
Annexe n°9 : Rapport de diagnostic acoustique initial du site du 11/07/2018 réalisé par LASA
Annexe n°10 : Diagnostic Faune / Flore du 14/08/2019 réalisé par SYSTRA
Annexe n°11 : Notice Technique – Étude d'avant-projet sommaire (APS v1) du 17 décembre 2020 réalisé par le Groupement mandaté par FERRAND-SIGAL Architectes & Associés

9. Engagement et signature

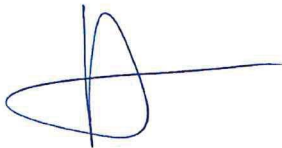
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

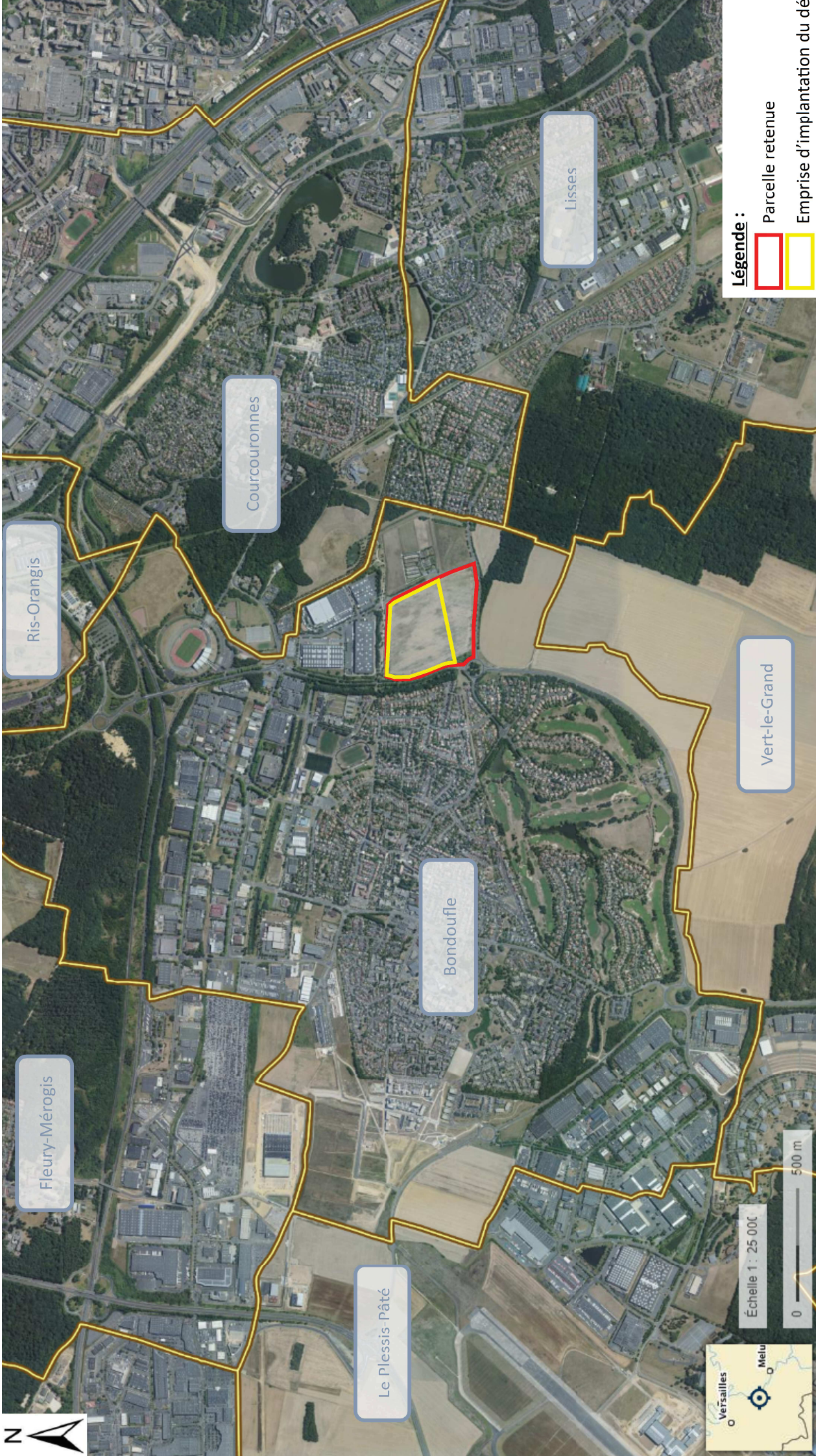


Fait à PARIS

le, 27/01/2021

Signature





Ris-Orangis

Courcouronnes

Lisses

Vert-le-Grand

Bondoufle

Fleury-Mérogis

Le Plessis-Pâté



Echelle 1 : 25 000



Légende :

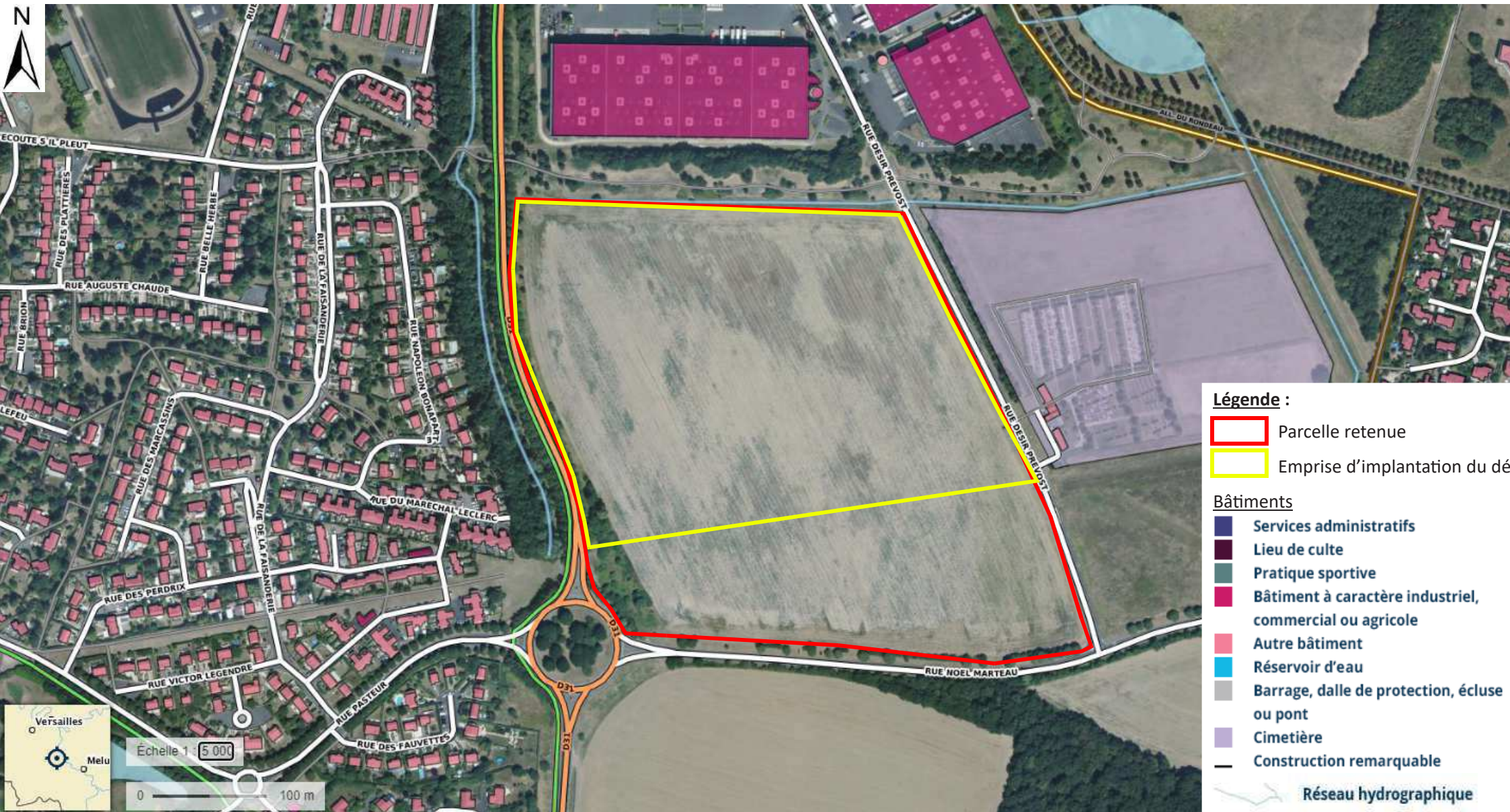
 Parcelle retenue

 Emprise d'implantation du dé



Légende :

 Parcelle d'implantation

 Emprises d'implantation du dépôt

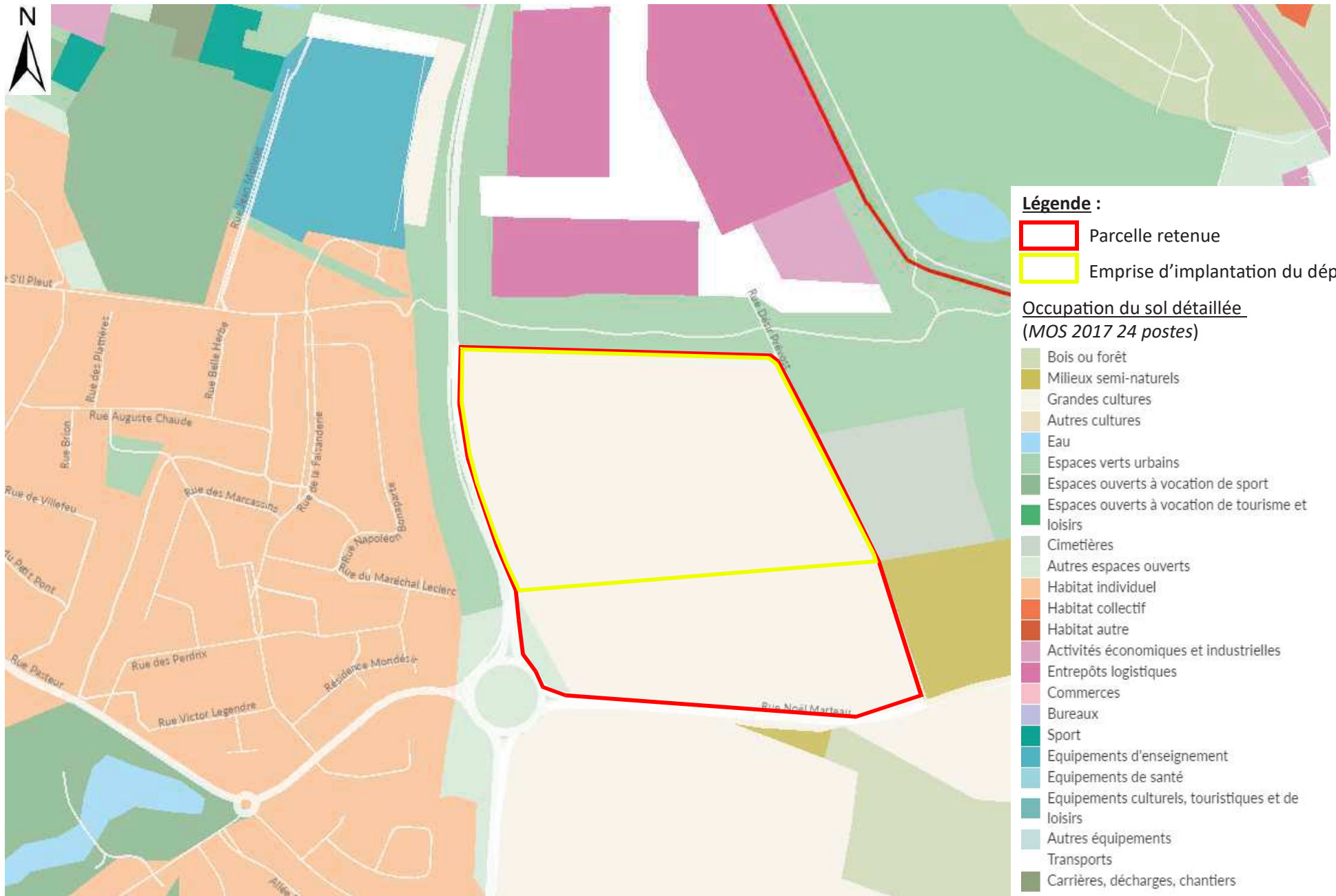


Légende :

-  Parcelle d'implantation
-  Emprise d'implantation du dépôt

Bâtiments

-  Services administratifs
-  Lieu de culte
-  Pratique sportive
-  Bâtiment à caractère industriel,
commercial ou agricole
-  Autre bâtiment
-  Réservoir d'eau
-  Barrage, dalle de protection, écluse
ou pont
-  Cimetière
-  Construction remarquable
-  Réseau hydrographique



Occupation du sol détaillée

MOS 2017

- Bois ou forêt
- Milieux semi-naturels
- Grandes cultures
- Autres cultures
- Eau
- Espaces verts urbains
- Espaces ouverts à vocation de sport
- Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs
- Cimetières
- Autres espaces ouverts
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Habitat autre
- Activités économiques et industrielles
- Entrepôts logistiques
- Commerces
- Bureaux
- Sport
- Equipements d'enseignement
- Equipements de santé
- Equipements culturels, touristiques et de loisirs
- Autres équipements
- Transports
- Carrières, décharges, chantiers

Légende :

- Parcelle d'implantation
- Emprise d'implantation du dépôt

Occupation du sol détaillée (MOS 2017 24 postes)

- Bois ou forêt
- Milieux semi-naturels
- Grandes cultures
- Autres cultures
- Eau
- Espaces verts urbains
- Espaces ouverts à vocation de sport
- Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs
- Cimetières
- Autres espaces ouverts
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Habitat autre
- Activités économiques et industrielles
- Entrepôts logistiques
- Commerces
- Bureaux
- Sport
- Equipements d'enseignement
- Equipements de santé
- Equipements culturels, touristiques et de loisirs
- Autres équipements
- Transports
- Carrières, décharges, chantiers







Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne

Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte

5,2 km

Légende :

-  Parcelle d'implantation
-  Emprise d'implantation du dé
- Sites Natura 2000**
-  Zone de protection spéciale (ZPS)
-  Site d'importance communautaire (SIC)




Échelle 1 : 100 000

0 2 km

Légende :

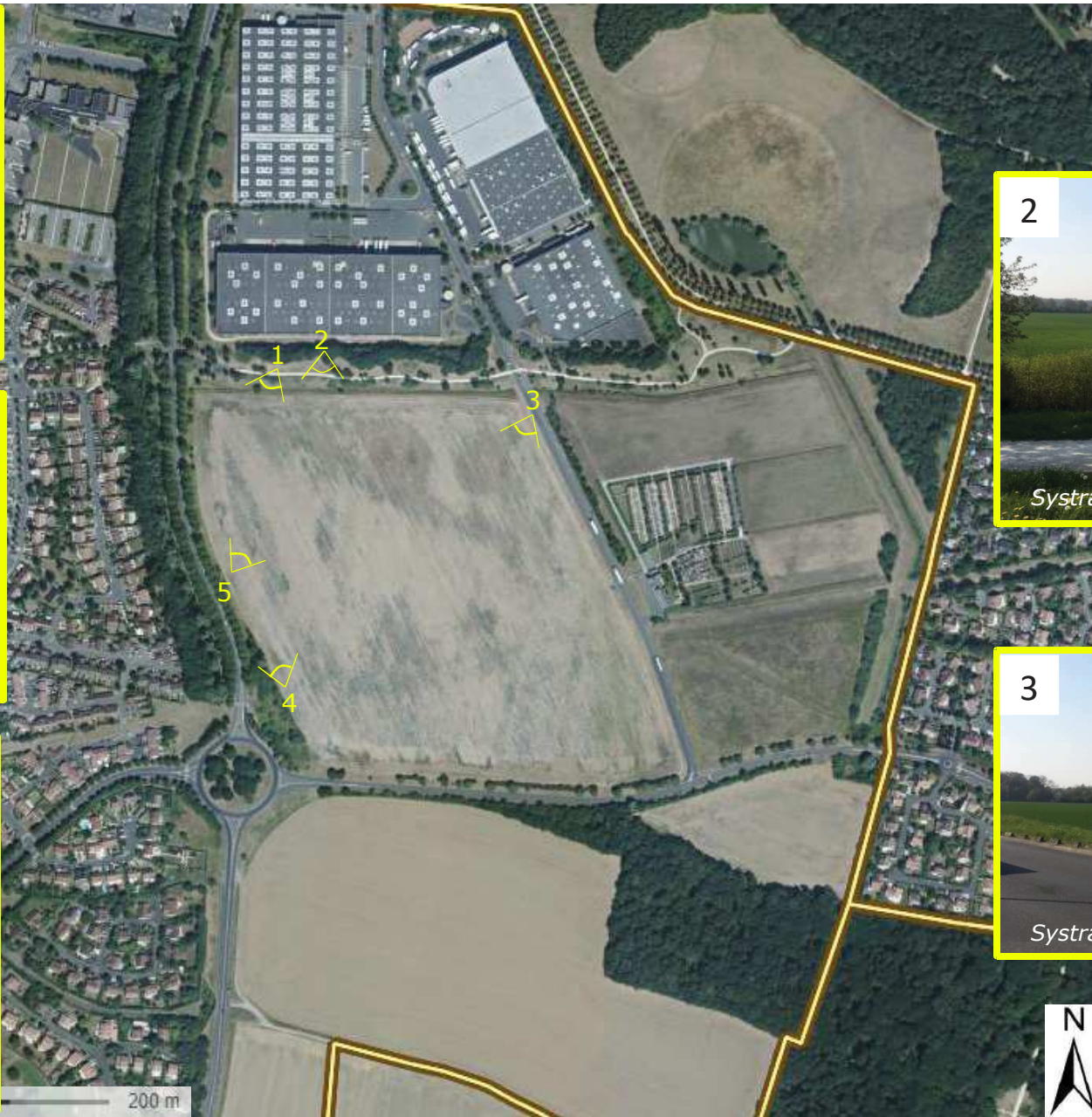
 Parcelle d'implantation

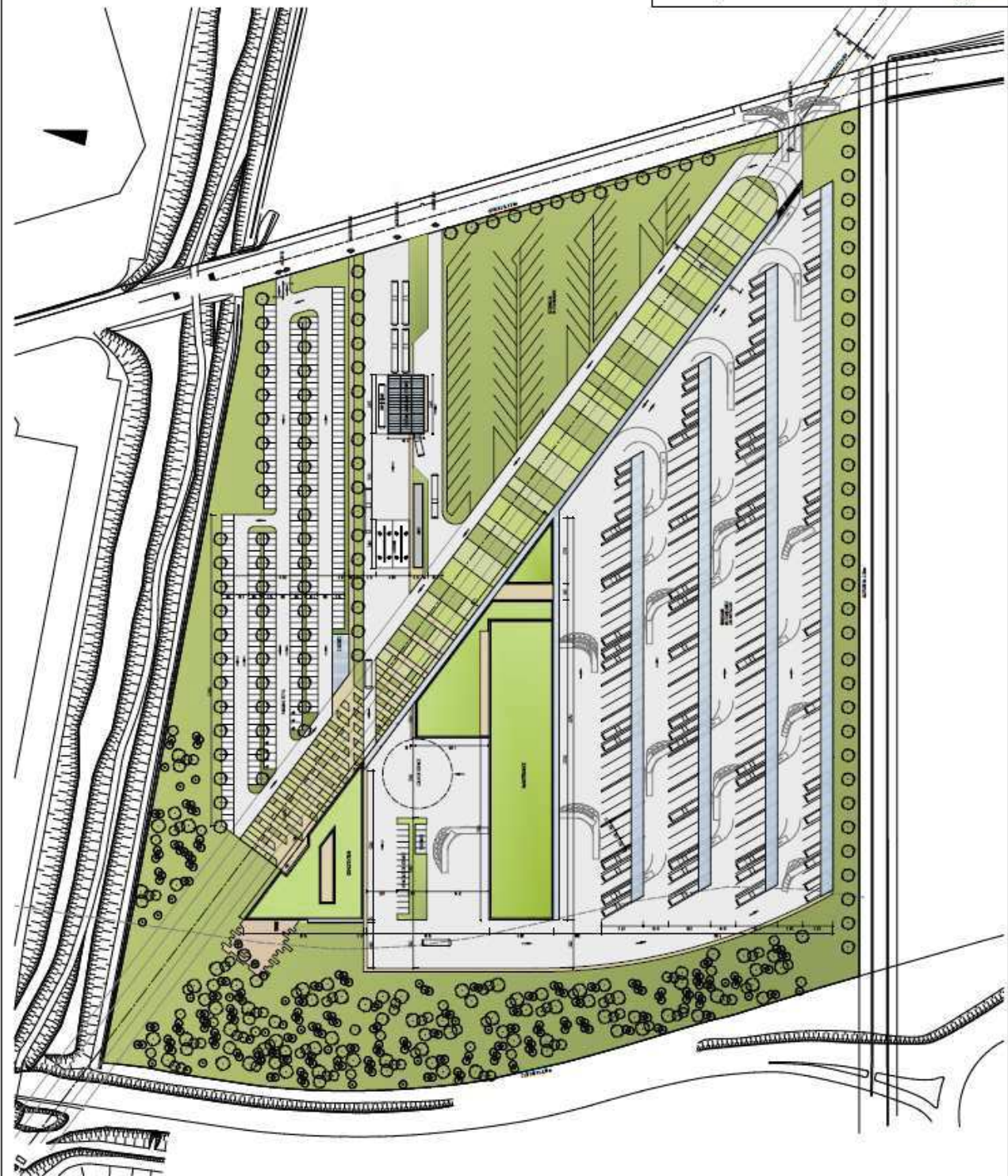
 Emprise d'implantation du dépôt

Natura 2000

 **Zone de protection spéciale (ZPS)**

 **Site d'importance communautaire (SIC)**





**CONSTRUCTION D'UN DEPOT DE BUS
A BONDOUFLE**

MAIRIE COMMUNE DE BONDOUFLE



101.A



Plan de masse

PROJETANT : [Nom de l'architecte]
 CLIENT : [Nom de la commune]
 DATE : [Date]
 LIEU : [Adresse]
 N° DE PROJET : [Numéro]
 N° DE PLAN : [Numéro]